

Envoi par courrier et courriel

Québec, le 8 juin 2009

Monsieur Bertrand Lastère  
Vice-président, Division Énergie  
1950 rue Sherbrooke Ouest, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H3H 1E7

**Objet :** Projet d'aménagement hydroélectrique sur la rivière Sheldrake à  
Rivière-au-Tonnerre

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 20 et 21 mai dernier sur le projet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes.

#### **Coûts d'investissement**

Lors de la première partie de l'audience publique, le promoteur a mentionné que les coûts d'investissement totaux du projet avaient augmenté, ces derniers passant de 72,2 à 74 M\$ (documents déposés DA8 et DA12, p. 21). La commission souhaiterait recevoir :

1. une mise à jour du tableau «budget du projet et retombées locales» que l'on retrouve à l'annexe E du document déposé PR5.1;
2. une mise à jour du tableau 4 de la page 31 du document déposé PR5.1.

#### **Coûts de construction de la route d'accès en fonction du type de terrain traversé**

Lors de la première partie de l'audience publique, le représentant du promoteur a indiqué avoir chiffré les coûts de construction du chemin d'accès selon les différents types de milieu : « On a déterminé : tourbière, zone de roc, non tourbière, etc., etc. Donc on a chiffré l'ensemble de ces choses-là. » (M. Bertrand Lastère, document déposé DT2, p. 44).

Les chiffres présentés à titre d'exemple semblent indiquer, à priori, qu'il serait beaucoup plus coûteux d'aménager la route dans une tourbière (1 M\$/km) qu'en dehors (100 000 \$/km près de la route 138) (M. Bertrand Lastère, DT2, p. 44).

3. Veuillez compléter cette information en nous précisant les coûts de construction caractéristiques en fonction des types de milieux qui apparaissent sur la carte 1 de l'étude d'impact (document déposé PR3.2, annexe A) soit : les peuplements forestiers, les arbustives riveraines, les tourbières et les dénudés secs.

### **Évaluation de variantes au tracé proposé pour la route d'accès**

Concernant le tracé du chemin d'accès, le représentant du promoteur a mentionné avoir « fait l'effort maximum pour trouver la solution qui a le moins d'impacts » et pour optimiser la route d'accès au site (M. Bertrand Lastère, DT2, p. 43).

À ce propos, la représentante du MDDEP a indiqué que : « l'initiateur a essayé de regarder les variantes qui lui permettraient de minimiser les pertes de milieux humides, notamment les tourbières. Donc il y a un effort qui a été fait de ce côté-là » (M<sup>me</sup> Mélissa Gagnon, DT2, p. 40).

En effet, l'étude d'impact présente l'analyse comparative de deux variantes du tracé du tronçon 2 de la route (document déposé PR3.1, p. 8-18 à 8-24). Cependant, pour le tronçon le plus long, le tronçon 1, un tracé unique (sans variante) a été proposé.

4. Avez-vous aussi considéré des variantes pour le tronçon 1 de la route afin d'éviter ou de minimiser le passage dans les tourbières en privilégiant plutôt les dénudés secs et les peuplements forestiers (Voir la figure jointe pour des exemples de variantes hypothétiques illustrés par un trait pointillé jaune)? Si oui, veuillez nous fournir les analyses. Sinon, veuillez expliquer pourquoi aucune autre analyse de variante n'a été faite.

Figure jointe : Exemples de variantes au tracé de la route d'accès  
(source : adaptée de la carte 1 de l'étude d'impact)

### **Achat d'électricité par Hydro-Québec**

Dans sa demande d'approbation du programme d'achat d'électricité pour de petites centrales hydroélectriques (demande R-3700-2009) auprès de la Régie de l'énergie, Hydro-Québec propose de fixer le prix de l'électricité, qui lui serait livré en vertu de ce programme, à 7,5 ¢/kWh à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 indexé annuellement au taux de 2,5 %.

5. Dans l'éventualité où la Régie de l'énergie autoriserait le tarif d'achat d'électricité de 7,5 ¢/kWh proposé par Hydro-Québec, est-ce qu'une demande sera adressée au Gouvernement fédéral afin d'obtenir 1 ¢/kWh produit ?
6. La commission souhaiterait recevoir une mise à jour des revenus potentiels pour les différents partenaires locaux (document déposé DA7) en y incluant des tarifs d'achat d'électricité à 7,5 ¢/kWh et 8 ¢/kWh, de même que l'hypothèse qu'une cent supplémentaire soit accordée pour les dix premières années par le gouvernement fédéral.

7. Il vous a également été demandé lors de l'audience publique de préparer un tableau des revenus escomptés pour une période de 40 ans en considérant une participation financière respective de 25,5 % des coûts du projet tant pour la MRC de Minganie que pour la communauté Innue d'Ekuanitshit (document déposé DT2, p. 11 et 17). Il y aurait lieu de compléter ce tableau en y incluant les tarifs d'électricité à 7,5 ¢/kWh, 8 ¢/kWh et 8,5 ¢/kWh pour les dix premières années.
8. Pour le bénéfice de la commission, veuillez préparer un tableau indiquant (en considérant un prix de vente à 7,5 ¢/kWh) le revenu brut tiré de l'exploitation de la centrale, les principaux postes de dépenses, le service de la dette, la portion d'impôt en pourcentage de ce revenu brut. Indiquez également la proportion du bénéfice net qui servirait à rembourser le capital investi par Axor (s'il en est) en incluant la proportion allouée à chacun de vos deux partenaires, soit la communauté Innue d'Ekuanitshit et la MRC de Minganie, dans l'hypothèse où ces derniers opéreraient respectivement pour une redevance de 2,5 %. À cet effet, veuillez compléter le tableau suivant :

	\$	
<b>Revenu brut annuel moyen</b>		
<b>Dépenses et remboursement :</b>		
Redevances aux partenaires		
Taxes et redevances au Gouvernement		
Entretien, maintenance et opération		
Administration		
Service de la dette		
Impôt (? %)		
<b>Total dépenses et remboursement</b>		
		%
<b>Revenu net après impôt :</b>		
Redevance aux partenaires		
Bénéfice net Axor (après impôt)		

### Suivis

Plusieurs suivis devraient être réalisés par le promoteur après la mise en service de la centrale, notamment sur les aspects biophysiques et sur les retombées économiques (document déposé PR3.3, p. 11-2). De plus, le promoteur compte mettre sur pied un comité de suivi (document déposé DT2, p. 59). La commission souhaiterait savoir :

9. Les suivis réalisés seraient-ils rendus publics ?
10. Les membres du comité de suivi seraient-ils les mêmes pour les aspects économiques et biophysiques ? En d'autres mots, y aurait-il deux comités de suivi ou un seul ?

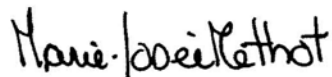
**Documents à déposer**

Pourriez-vous déposer les lettres d'engagement fournies au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant l'aménagement d'une centrale hydroélectrique sur la rivière Franquelin.

Dans un souci d'accès à l'information pour les citoyens qui déposeront un mémoire ou témoigneront devant la commission le 17 juin prochain, une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 15 juin.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Coordonnatrice du secrétariat  
de la commission

Figure jointe à la question 4

